

Informations sociales COMACAS – Août 2013

I Rappel concernant les plages horaires COMACAS



Les horaires décrits ci dessous s'appliquent à tous les salariés employés et agents de maîtrise de COMACAS quelque soit leur site d'affectation (Saint Etienne, Croissy, Bussy, Entrepôts...).

REPARTITION PLAGE HORAIRE COMACAS

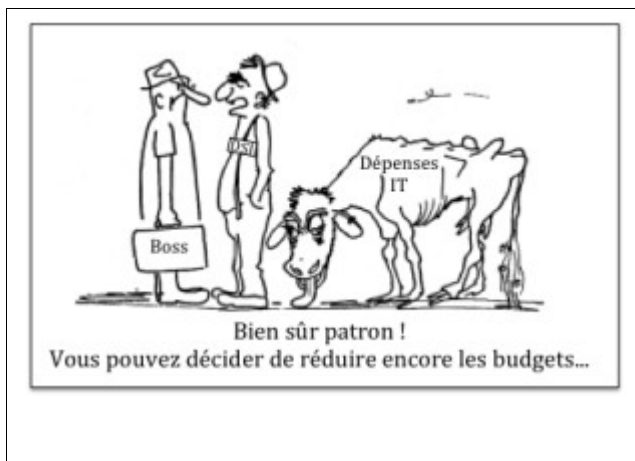
6h55	9h15	11h30	14h30	16h45	18h30
plage autorisée	plage obligatoire	(décompte de 30 mn minimum) pause déjeuner	plage obligatoire	plage autorisée	

II Déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement.

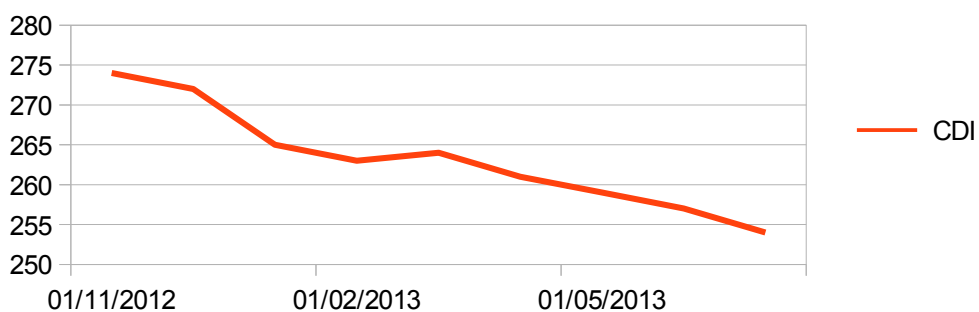
- La loi du 28 juin 2013 permet, entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2013, le déblocage exceptionnel des sommes issues de l'intéressement et de la participation, et placées avant le 1^{er} janvier 2013 dans le Plan d'Épargne Groupe.
- Conformément à la loi, ce déblocage doit financer l'achat d'un ou plusieurs biens, en particulier dans le secteur de l'automobile, ou la fourniture d'une ou plusieurs prestations de service.
- Il concerne les sommes investies dans les fonds « Cas S », « Cas R », « Cas D » et, suite à la signature d'un accord avec les organisations syndicales représentatives le 1^{er} juillet 2013, également le fonds « Cas A » investi en titres d'entreprise. La loi n'autorise pas le déblocage des sommes placées dans le Perco et dans le Fonds « Impact ISR solidaire ».
- Une seule demande de déblocage est autorisée par la loi dans la limite d'un plafond de 20 000€ par bénéficiaire, net de prélèvements sociaux. Les sommes débloquées ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu.
- Natixis préleva 15 euros de frais de gestion pour cette opération
- Vous pouvez effectuer cette demande directement sur le site www.interepargne.natixis.com
- Attention à bien conserver les justificatifs des achats effectués grâce à ce déblocage. L'administration fiscale pourrait vous les demander.

III Les effectifs à COMACAS

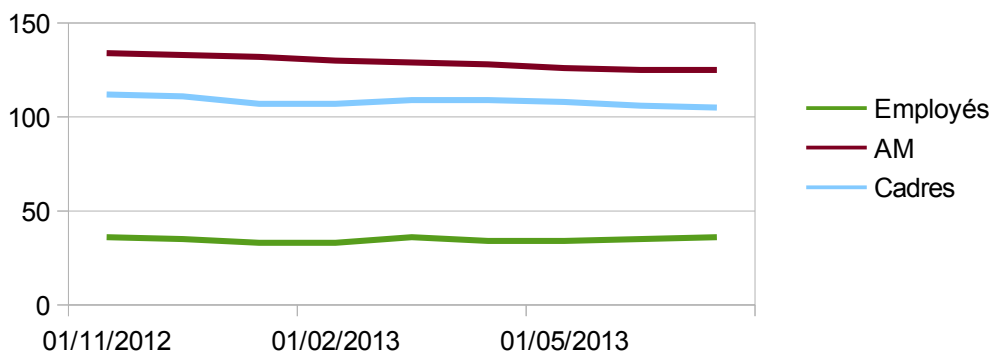
La réduction des effectifs se poursuit à nouveau sur le mois de juillet.



Effectifs en CDI à COMACAS



Evolution des effectifs par statut (y compris CDD)



IV Retour sur le CE de juillet :

Peut-on avoir un état des offres de postes disponibles à COMACAS ? Il semble que les dernières affectations se soient faites sans diffusion d'offres. Si tel est le cas quels sont les moyens mis en place afin de garantir un accès équitable à tous aux opportunités de carrières ?

Réponse de V. GRANGE et L. BARTHET :

L. BARTHET : Certains salariés évoluent sur d'autres entités du Groupe, ce qui ouvre des opportunités d'évolution en interne au sein de Comacas, avec des changements très rapides qui doivent s'opérer. Effectivement suite à une mutation rapide chez CDISCOUNT d'un collaborateur de Comacas, des mouvements ont eu lieu sans annonce sur la bourse à l'emploi.

La Direction confirme que les règles n'ont pas changé et qu'elle sera vigilante à l'avenir sur ce point.

G. TOUMINET : Il y a peu de libération de postes, que peut-on faire pour pouvoir faire bénéficier des opportunités aux salariés ?

L. DELORME : Ce sujet revient régulièrement en réunion CE, ce phénomène est récurrent, des mouvements de poste se réalisent sans que ceux-ci soient diffusés sur la bourse à l'emploi.

L. BARTHET : Cela reste une exception.

G. TOUMINET : C'est un sujet sur la mobilité interne sur lequel nous trouvons peu de solution. Plus les postes sont situés sur le haut de la hiérarchie, plus la mobilité se réalise, au contraire, sur des postes d'agent de maîtrise, les propositions sont peu nombreuses.

V. GRANGE : Que proposez-vous ?

G. TOUMINET : Nous avons évoqué lors des NAO, le fait de mettre en place au sein de Comacas, une cellule paritaire afin d'évoquer ces changements de poste, où les salariés pourraient proposer leurs souhaits de changement. Nous pourrions peut être effectuer naturellement des switch entre personnes.

V. GRANGE : Un comité carrières existe déjà au niveau de la Direction et de la DRH.

V. GRANGE rappelle que lors des entretiens d'évaluation, les sujets de la mobilité et des souhaits d'évolution sont abordés et que les salariés ont l'occasion de faire part de leur souhaits.

G. TOUMINET : Il faudrait peut-être que des réunions moins officielles se tiennent pour mener des discussions, et indiquer des noms de salariés qui souhaiteraient évoluer, ou rompre la routine du quotidien.

V. GRANGE : Vous pouvez vous exprimer

G. TOUMINET : En effet, mais lorsque cela n'est pas dans un cadre, nous sommes écoutés mais cela ne change pas. Nous ne pouvons pas savoir si vous mettez la meilleure volonté du monde sur ce type de dossiers.

V. GRANGE : Actuellement, nous considérons que la gestion de carrière est un sujet qui doit être mené par la Direction

L. BARTHET : Lors des entretiens annuels, nous pouvons recenser tout ce qui a été demandé, des analyses sont faites sur ces sujets.

Depuis le 1^{er} juin 2013, la moyenne affichée (touche F6) est-elle à jour ?

Réponse de V. GRANGE :

Il y a effectivement une anomalie depuis le 3/06, identifiée par le SGAP et en cours de traitement. La situation devrait être rétablie d'ici fin juillet.

Nous ferons un calcul rétroactif au 03/06 afin de remettre à jour les informations badgeuses.

S. MONTAGNE : C'est récurrent, le système a un bug depuis sa mise en place sur SAP.

V. GRANGE : J'entends ce que vous dites, je remonterai ce point, je note que c'est récurrent.

Nous vous invitons à lire le PV complet de ce CE ainsi que des précédents sur l'intranet en utilisant le chemin suivant :

L'espace RH---Innovations et relations sociales---CHSCT et comités d'entreprise---compte rendu CHSCT OU compte rendu CE --- COMACAS

V Les questions posées par la CFDT au CE d'août :



« Le CE devait avoir un retour sur les conclusions des groupes de travail concernant Vitry 2014. Nous n'avons plus de nouvelles depuis quelques mois. Ou en sont ces groupes de travail ? »

« Nous souhaiterions connaître le coût du séminaire international supply-chain qui s'est déroulé en Thaïlande ? »

Vous pouvez également nous faire part de vos questions que nous relayerons au CE, au CHSCT ou au DP.

VI Montant de la prime « rentrée des classes »

Le montant de l'Ars varie chaque année.

Pour la rentrée scolaire 2013/2014, le montant est de 360,47 € pour les enfants âgés de 6 à 10 ans, de 380,36 € pour les enfants âgés de 11 à 14 ans et de 393,54 € pour les enfants âgés de 15 à 18 ans.

Conditions de ressources de la famille

Les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un certain plafond qui dépend du nombre d'enfants.

Pour la rentrée scolaire 2013, le revenu net catégoriel de l'année 2011 sert de référence.

Les plafonds de ressources sont, pour la rentrée 2013, les suivants :

Tableau 1 relatif à la fiche F1878	
Nombre d'enfants à charge	Plafond de ressources 2011
Pour 1 enfant	23 687 €
Pour 2 enfants	29 153 €
Pour 3 enfants	34 619 €
Par enfant supplémentaire	ajouter 5 466 €

Le plafond est identique, quelle que soit la situation de la famille bénéficiaire : double activité professionnelle au sein du couple, une seule activité ou personne isolée.

Attention : en cas de léger dépassement du plafond, une allocation dégressive appelée allocation différentielle, calculée en fonction des revenus, peut être versée.

VI Pour toutes vos questions ou demandes, vous pouvez contacter vos représentants CFDT :

Astrid Royon (Elue CE)
Chrystelle Chapot (Elue CHSCT)
Ghislaine Dury (secrétaire du CHSCT)
Laure Delorme (Elue CE, membre de LAC)
Hervé Dargnat (Délégué du personnel)
Guillaume Touminet (Elue CE, Délégué du personnel)

Se syndiquer est un droit, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous sommes de plus en plus nombreux. Vous avez droit à la parole.

